

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
9 décembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Elena BARANSKI, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE,

Excusés : Patrick AMATHIEU, Laurent BRUN, Jean-Marc CARTE, Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Patrick AMATHIEU à Pascal RAYNAUD, Laurent BRUN à Stéphane HERAULT, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Annie WEGRZYN à Elena BARANSKI

Secrétaire de séance : Stéphane HERAULT

Révision des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais N°51/2024

Vu la délibération N°DEL 20171219_174 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'action sociale, complétée par la délibération n° DEL20181210_159 en date du 10 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20181210_158 en date du 10 décembre 2018 définissant les compétences supplémentaires rétrocédées aux communes et celles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu l'arrêté préfectoral n°3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, apportant une modification des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20210628-104 en date du 28 juin 2021 portant adoption des statuts de la CCBB,

Vu les délibérations des communes de l'EPCI,

Vu l'arrêté préfectoral n°2412/2021 du 19 octobre 2021 portant adoption des statuts de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais,

Vu la délibération DEL20231120-128 prise en date du 20 novembre 2023, et portant sur la réintégration de la compétence aménagement et urbanisme par l'EPCI suite à la délibération DEL20210913-154 relative à la minorité de blocage des communes quant au transfert de cette compétence,

Vu les délibérations des communes consécutives à cette dernière,

Vu le courrier de la Préfecture de l'Allier prenant acte de la levée de la minorité de blocage et de la volonté de la CCBB d'exercer la compétence aménagement et urbanisme,

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune membre disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces statuts, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;

Vu la nécessité d'actualiser les statuts de la Communauté de Communes en intégrant notamment les compétences exercées et conformément à la présentation jointe au présent rapport,

Monsieur le Maire, en tant que Président de la Communauté de Communes, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'adopter la révision des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, tels que joints en annexe**
- **dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes.**

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 20/12/2024

et publié le 20/12/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 20/12/2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT